



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2815

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions complémentaires en 2012 - Avenant n° 3 à la convention 2010-2012**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Madame Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2815**

commission principale : développement économique

objet : **Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions complémentaires en 2012 - Avenant n° 3 à la convention 2010-2012**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Par arrêté préfectoral n° 7279 du 10 décembre 2009, la compétence tourisme a été transférée à la Communauté urbaine de Lyon avec effet au 1er janvier 2010.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, une taxe de séjour a été instaurée sur le territoire communautaire (3,6 M€ collectés en 2010) et un office du tourisme intercommunal a été créé, conformément aux statuts approuvés en assemblée générale extraordinaire le 24 novembre 2009. Ses missions sont l'accueil et l'information des touristes, la promotion touristique du territoire à l'échelle locale, nationale et internationale, la production et la commercialisation des produits et prestations de services touristiques et le développement du tourisme d'affaires au travers du Bureau des congrès et des salons.

Le tourisme représente environ 25 000 emplois sur le territoire de la Communauté urbaine et génère des retombées économiques conséquentes (4,5 millions de nuitées consommées dans les hébergements marchands de l'agglomération, dépenses des touristes dans les restaurants, commerces, etc.).

L'agglomération lyonnaise est une destination confirmée dans le domaine du tourisme d'affaires (deuxième destination nationale pour l'accueil de salons et de congrès). Sur le tourisme d'agrément, elle connaît, depuis son classement au patrimoine mondial de l'Unesco, une croissance régulière, notamment au niveau de la clientèle étrangère.

Par délibération n° 2012-2740 du Conseil du 13 février 2012, il a décidé d'attribuer à l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon une subvention de 4 459 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2012.

La perception, en 2010 et 2011, d'un montant de recettes de la taxe de séjour supérieur aux prévisions permet à la Communauté urbaine d'affecter le produit additionnel à des dépenses visant à développer l'activité touristique en vertu de l'article L 2333-27 du code général des collectivités territoriales.

Il est donc proposé de contribuer au renforcement des actions de développement touristique définies par l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon.

Stratégie de renforcement de la promotion auprès du grand public

Le développement du tourisme d'agrément représente aujourd'hui un enjeu de premier plan pour l'agglomération lyonnaise, d'une part, pour permettre de lisser l'activité hôtelière pendant les week-ends et les vacances scolaires et, d'autre part, pour renforcer la notoriété et l'attractivité de Lyon et participer ainsi à attirer des manifestations professionnelles, mais aussi des entreprises et des étudiants sur le territoire.

Afin de franchir un cap permettant de positionner Lyon en tant que destination touristique de court séjour urbain qui compte en Europe, il est nécessaire de renforcer la promotion touristique de la destination.

Actions complémentaires de promotion auprès du grand public

Dans cette perspective, l'Office du tourisme propose à la Communauté urbaine de renforcer son programme d'actions annuel par des actions de promotion supplémentaires (campagnes d'affichage et/ou insertions presse dans des revues grand public).

Il est ainsi proposé de verser une subvention complémentaire de 300 000 €, correspondant à une partie des ressources complémentaires de la taxe de séjour, à l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon, pour la réalisation, au cours de l'année 2012, de plusieurs opérations de communication.

S'il est complexe de mesurer l'impact direct de telles actions de communication, celles-ci seront évaluées spécifiquement et il est proposé, comme indicateur, le suivi de la progression des visites sur le site Internet de l'Office du tourisme.

Budget prévisionnel 2012

Les charges prévisionnelles 2012 de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon sont évaluées à 6 626 476 € dont 2 020 281 € de dépenses opérationnelles et 3 748 875 € de frais de personnel.

Les produits s'élèvent à 6 631 174 €, la participation de la Communauté urbaine au titre de l'année 2012 est de 4 759 000 €.

Les modalités de versement de la subvention complémentaire sont les suivantes :

- 80 % de la subvention seront versés dans le mois suivant la réception par la Communauté urbaine de la demande d'acompte,

- 20 % de la subvention après réalisation des actions et dans le mois suivant la fourniture par l'Office du tourisme d'un bilan financier et technique de ces actions incluant une analyse de l'impact sur les visites du site internet de l'office du tourisme pendant les périodes des opérations de communication ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 000 € au profit de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon dans le cadre de ses actions complémentaires de promotion auprès du grand public pour l'année 2012,

b) - l'avenant n° 3 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense correspondant à la subvention d'un montant de 300 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 6574 - fonction 95 - opération n° OP04O2080.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.